



**PROGRAMME
D'ASSURANCE
&
AVANTAGES
POUR LES MEMBRES**

Pearson Dunn Insurance Inc.
Sans frais : 1-800-461-5087

PEARSON DUNN

Assurance fournie par :

435, chemin McNeilly, bureau 103
Stoney Creek, ON L8E 5E3
Tél. : 905-538-2102
1-800-461-5087 x.2102
Fax 905-643-8321
Courriel : mhunter@pearsondunn.com

Souscrite par la :
COMPAGNIE D'ASSURANCE AVIVA DU CANADA



AVIVA INSURANCE COMPANY OF CANADA

Informations sur le club

L'Association canadienne de racquetball (RC) offre une assurance responsabilité civile à ses membres inscrits, mais seulement en ce qui concerne les compétitions et séances d'entraînement sanctionnées et supervisées, y compris les programmes d'enseignement et les démonstrations organisées et administrées par RC, y compris hors de la province, mais à l'intérieur du Canada.

L'assurance responsabilité civile de RC couvre votre responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériel résultant de vos activités et causés à d'autres personnes, tels que les spectateurs, les passants, les propriétaires et autres. La police couvre également votre responsabilité civile en cas de blessures subies par les participants.

L'assurance-responsabilité de RC comprend également l'assurance-responsabilité en cas d'erreurs et d'omissions et l'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants (actes fautifs). Cette couverture protège les administrateurs et dirigeants, les cadres supérieurs, les employés et les bénévoles des conséquences de leurs actes, contre les poursuites civiles alléguant des «actes fautifs». Cette couverture est automatiquement incluse pour chaque club membre inscrit. Cette couverture ne traite pas les problèmes liés à l'emploi telles que le congédiement injustifié, les «dommages corporels», les «dommages matériels» ou les «dommages personnels et publicitaires», les actes de fraude ou de malhonnêteté, l'obtention de tout profit ou avantage personnel auquel vous ne pouviez légalement prétendre, les demandes d'indemnisation ou les «poursuites» en réparation, sous toute forme autre que des dommages pécuniaires.

Assurance responsabilité civile générale (Couverture mondiale)

Faits saillants de la couverture de la responsabilité civile

- ❖ 5 000 000 000 \$ Responsabilité civile des entreprises / par occurrence
- ❖ 1 000 000 000 \$ Responsabilité en cas d'erreurs et d'omissions par occurrence
- ❖ Applicable aux membres de clubs de RC
- ❖ 2 000 000 000 \$ Responsabilité civile des locataires
- ❖ Limite des frais médicaux de 10 000 \$ - Tiers (n'importe quelle personne)
- ❖ Automobile n'appartenant pas à l'assuré
- ❖ Responsabilité civile en cas de dommages matériels causés à un véhicule n'appartenant pas à l'assuré
- ❖ Responsabilité civile pour dommages personnels/publicitaires
- ❖ Responsabilité des participants

Vous devez sanctionner les activités au moyen d'un manuel de procédure écrit ou d'un accord écrit spécifique de vos dirigeants autorisés.

Assurance accidents de sport **(Couverture au Canada)**

L'Association canadienne de racquetball (RC) offre une assurance accident de sport aux membres inscrits, y compris les participants, les gérants, les entraîneurs, les administrateurs, les dirigeants, les officiels et les entraîneurs.

L'assurance accident de sport de RC couvre les frais médicaux à la charge d'un membre assuré qui a subi une blessure pendant qu'il participait à une activité sanctionnée par RC. Cette protection s'applique au Canada et est complémentaire de tout autre régime d'assurance-maladie gouvernemental ou privé.

Faits saillants de la couverture en cas d'accident de sport

- Remboursement en cas d'accident dentaire
Jusqu'à 10 000
- Remboursement des frais médicaux
Jusqu'à 15 000
- Limite totale payable pour chaque accident 1 000 000 \$
-

Ce régime est complémentaire de tout régime d'assurance-maladie existant (il ne paiera que le montant des frais admissibles qui sont non admissibles auprès d'un assureur). Vous devez soumettre les formulaires et les reçus à **Pearson Dunn Insurance Inc.**

Aucun paiement ne sera effectué pour les prestations couvertes en vertu d'un régime gouvernemental d'assurance-maladie, et ce, que l'assuré soit inscrit ou non à un tel régime.

Obtenez les formulaires de demande IMMÉDIATEMENT en communiquant avec le bureau de RC.

Pearson Dunn Insurance Inc. doit recevoir un avis de la date de votre accident dans les 30 jours suivant la date de la blessure et doit recevoir les documents de réclamation dans les 90 jours.

Cette couverture comprend les activités sanctionnées par RC.

Elle ne s'applique pas aux membres individuels qui pratiquent seuls, lorsque RC n'a pas d'implication directe ou donné de sanction.

Facultatif

Assurance médicale de voyage (lors d'un voyage à l'extérieur du Canada)

Les membres de RC peuvent se procurer une assurance médicale de voyage. Cette couverture vous protégera en cas de soins médicaux d'urgence causés par une maladie ou un accident, en complément de votre régime provincial ou territorial.

L'assurance accident de sport de l'Association canadienne de racquetball ne couvre que le racquetball au Canada, tandis que l'assurance médicale de voyage couvre toutes les situations sportives ou non se produisant à l'extérieur du Canada ou de votre province.

L'assurance accident de sport de RC couvre les blessures tandis que l'assurance médicale de voyage couvre les blessures ou les maladies, par exemple les crises cardiaques ou autres problèmes médicaux nécessitant des soins médicaux d'urgence à l'hôpital.

L'assurance médicale de voyage complémentaire est facultative et peut être souscrite au cas par cas.

Points importants à retenir

- Les membres de l'Association canadienne de racquetball peuvent bénéficier de cette couverture.
- Cette protection s'applique lorsqu'un membre subit une blessure ou a besoin de soins médicaux en raison d'une maladie alors qu'il voyage à l'extérieur du Canada ou de sa province et qu'il participe à une activité sanctionnée ou approuvée par RC.
- Cette couverture est complémentaire de tout autre régime d'assurance-maladie.